



Plan Local d'Urbanisme

PLU

SOLLIÈS-PONT
Révision allégée n°1

4B. Liste des emplacements réservés

DÉVELOPPEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT
DÉPLACEMENTS
AMÉNAGEMENT
PATRIMOINE
ÉCONOMIE



PLU approuvé le 19 avril 2012
Révision du PLU approuvée le 19 décembre 2017
Modification n°1 approuvée le 20 septembre 2018

Solliès
Révision allégée n°1 prescrite le 16 mai 2019
Révision allégée n°1 arrêtée le 19 novembre 2020
Révision allégée n°1 approuvée le

Liste des emplacements réservés au titre des articles L.151-41-1 à L.151-41-2 du Code de l'Urbanisme

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Largeur (en mètres)	Surface (en m²)
1	Création d'une voie de liaison entre la rue de la République et l'avenue du maréchal Juin	Commune	7	
2	Aménagement du carrefour (rue de la République)	Commune		1 266
3	Création d'une voie de liaison entre le chemin des Ferrages et l'avenue Amiral Jubelin	Commune	11	
4	Création d'une voie de desserte – Quartier des Terrins	Commune	5	
5	Création d'un nouvel accès sur la RD 58 (avenue de l'Europe) – Quartier des Terrins	Commune		1 600
6	Création d'un espace public au Quartier des Fillols	Commune		1 000
7	Elargissement et création d'un chemin de desserte – Quartier des Suvieres aux Pousselons	Commune	6	
8	Création d'une voie liaison entre le chemin de Sainte-Christine et l'avenue des Hautes Plantades	Commune	9	
9	Création d'une voie de desserte – Quartier la Pérouard	Commune	6	
10	Elargissement du chemin des Lingoustes	Commune	6	
11	Classement dans le domaine public et élargissement du chemin ma verte vallée	Commune	5	
12	Elargissement du chemin des Aiguiers	Commune	8	
13	Elargissement et prolongement de la rue de la Ferrage	Commune	8	
14	Elargissement du chemin des fours à chaux	Commune	5	
15	Elargissement du chemin Picarlet et Saint-Antoine	Commune	5	
16	Classement dans le domaine public de la rue Emile Funel	Commune	6	
17	Elargissement du chemin des Laugiers	Commune	12	
18	Elargissement du chemin des Fillols	Commune	12	
19	Elargissement du chemin des Penchiers	Commune	12	
20	Elargissement du chemin des Pachiquous	Commune	9	
21	Elargissement de l'avenue et du chemin des Fourches	Commune	8	
22	Elargissement du chemin des Anduès	Commune	9	
23	Elargissement du chemin de Sollès à Cuers	Commune	12	
24	Elargissement et prolongement du chemin des Anduès	Commune	5	
25	Elargissement du chemin de la Tour	Commune	8	
26	Elargissement du chemin des Renaudes	Commune	6	
27	Elargissement du chemin des Ruscats	Commune	5	
28	Elargissement du chemin des Maurettes	Commune	5	

[Liste des emplacements réservés]

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Largeur (en mètres)	Surface (en m ²)
29	Classement dans le domaine public de l'avenue Charles Bouvant – liaison douce	Commune	6	
30	Classement dans le domaine public de a rue Beausoleil	Commune	6	
31	Elargissement de la RD 554	Département	9	
32	Elargissement de la RD 58	Département	7	
33	Création d'un giratoire à l'intersection RD 58- RD 258	Département		1 500
34	Elargissement de la RD 258	Département	7	
35	Agrandissement du cimetière	Commune		5 740
36	Création d'un espace vert public	Commune		745
37	Création d'une aire de stationnement – Quartier des Sénès	Commune		1 100
38	Création d'un bassin de rétention – Quartier des Terrins	Commune		2 295
39	Création d'un bassin de rétention aux Anduès	Commune		1 895
40	Création d'un bassin de rétention à Sainte-Maisse	Commune		1 630
41	Création d'un cheminement doux, rive gauche du Gapeau, entre les Sénès et l'avenue des Oiseaux	Commune	3	
42	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, entre le pont sous l'autoroute A51 et la rue de la Serre	Commune	3	
43	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, entre l'avenue de la Serre et la rue de la République	Commune	3	
44	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, à partir de la rue de la République	Commune	3	
45	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, entre la rue de la République et la rue Lucien Simon	Commune	3	
46	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, entre la rue Emile Funel et le Gapeau	Commune		
47	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, entre l'avenue Jean Moulin et le hameau du Pont Neuf	Commune	3	
48	Création d'un cheminement doux, rive droite du Gapeau, entre les Ferrages et le hameau du la Tour	Commune	3	
49	Création d'un cheminement doux entre l'allée des Glaïeuls et le Faubourg Notre-Dame	Commune	3	
50	Création d'un cheminement doux entre le chemin des Fillols et l'avenue des Jonquilles	Commune	3	
51	Création d'un cheminement doux avenue Charles Bouvant	Commune	3	

[Liste des emplacements réservés]

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Largeur (en mètres)	Surface (en m ²)
52	Création d'un cheminement doux entre l'impasse des Rosiers et Sarraire	Commune	3	
53	Création d'un cheminement doux entre l'avenue de Beaulieu et le chemin de Solliès à Cuers	Commune	3	
54	Création d'un cheminement doux du hameau des Terrins au chemin de Cuers	Commune	3	
55	Création d'un cheminement doux	Commune	3	
56	Aménagement d'un point-relais de transports collectifs	Commune		40
57	Création d'un chemin piéton entre l'avenue des Palmiers et le hameau des Terrins	Commune	3	
59	Création d'un cheminement doux entre le chemin des Maquettes et le chemin des Suvrières	Commune	3	
60	Création d'une liaison douce entre la rue Gabriel Péri et le Gapeau	Commune	3	
61	Acquisition de voirie	Commune		1 350
62	Elargissement de la Traverse des Frères entre la D458 et l'avenue Jean Moulin	Commune		1 352
63	Aménagement hydraulique – bassin d'écrêtement - Cubertix	Commune		12 430
64	Aménagement hydraulique – bassin d'écrêtement - Capelon	Commune		6 320
65	Aménagement hydraulique – bassin d'écrêtement – Les Laugiers Nord	Commune		13 170

Liste des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41-4 du Code de l'Urbanisme

N°	Localisation	Zone du PLU	Superficie	Programme de logements
MS-01	Centre-ville, avenue du 6 Rts	UA	3 319 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.
MS-02	Centre-ville, avenue du 6 Rts	UA	3 012 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée
MS-03	Centre-ville, Avenue de la Gare	UA	1 876 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.
MS-04	Centre-ville, Avenue des Aiguiers/ rue de la Ferrage	UB	5 704 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée Au moins 20% de PLAI.
MS-05	Les Fillols	UCa	6 366 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 100% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.
MS-06	Les Anduès	UCb	11 259 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée.
MS-07	Impasse Estour	UCb	5 636 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 100% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.
MS-08	Rue de la Ferrage	UB	7 179 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.
MS-09	Avenue du Commandant de l'Herminier	UCb	4 533 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 100% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.
MS-10	Centre-ville, Traverse des Frères	UA	1 292 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 50% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.

Liste des emplacements réservés

N°	Localisation	Zone du PLU	Superficie	Programme de logements
MS-11	Centre-ville, Avenue de la Sinse	UA	793 m ²	Réalisation d'une opération d'habitat dont la part réservée au logement locatif social est fixée à 100% de la surface de plancher de logements créée. Au moins 20% de PLAI.